

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association des Amis de l'Orgue Jean-André Silbermann de Soultz seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Alsace dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Alsace
9, place Kléber
67000 Strasbourg
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur     



COMMUNE DE SOULTZ

Place de la République
68360 Soultz
03 89 62 25 40
mairie@soultz68.fr
http://www.ville-soultz.fr/



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE JEAN-ANDRÉ SILBERMANN DE SOULTZ

5 rue de l'Eglise
68360 Soultz
06 82 31 23 43
monique.leimbach@wanadoo.fr
www.musicales-soultz68.com

PARTENARIATS

ALSACE



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

L'orgue Silbermann de l'église de Soultz

Haut-Rhin



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © J.-M. Schreiber - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

L'orgue de l'église Saint-Maurice de Soultz est l'œuvre de Jean-André Silbermann, issu d'une célèbre et prestigieuse famille de facteurs d'orgues, qui s'illustra dans de nombreuses réalisations d'instruments à clavier au cours du XVIII^e siècle en Alsace et outre-Rhin.

L'instrument, aux proportions harmonieuses, épouse parfaitement l'édifice gothique qui l'abrite. On peut l'admirer pour ses deux tourelles centrales trilobées qui lui confèrent une grâce singulière et sont caractéristiques de l'art de Jean-André Silbermann. Outre le buffet, fortement inspiré de celui de l'église Saint-Thomas à Strasbourg, cet orgue conserve une grande partie de son matériel d'origine, malgré plusieurs remaniements au cours de son histoire.

Le grand orgue de la tribune a été classé au titre des Monuments Historiques le 12 août 1920, le buffet, le 18 juillet 1977 et la partie instrumentale le 26 juin 1991. Majestueuse et distinguée, l'éloquence de cet instrument touche par sa poésie et attire des musiciens de renom, en particulier lors de la saison estivale où des concerts et manifestations culturelles sont organisés.

LE PROJET DE RESTAURATION

L'orgue a fait l'objet d'une importante opération de relevage de 2009 à 2011.

Récemment, la ville de Soultz a eu l'opportunité d'acquérir un jeu de nazard Silbermann authentique et compatible en provenance de l'orgue du Schauenberg de Pfaffenheim. La restauration de ce jeu et son installation vont être réalisées dans le respect de l'instrument par la manufacture d'orgue Guerrier installée à Willer.

Par ailleurs, une restauration en profondeur de la « voix humaine » de l'orgue, autre jeu spécifique, permettra de redonner ses lettres de noblesse à l'instrument, pour le plus grand plaisir des musiciens et des amateurs.

Nous comptons sur votre générosité !

Montant des travaux	12 024 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Printemps 2020

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

L'orgue Silbermann de l'église de Soultz

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/2325

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

L'orgue Silbermann de l'église de Soultz

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

☐ sur le revenu ☐ sur la fortune immobilière ☐ sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐



Credit photos © J.-M. Schreiber, T. Bilay et J.-P. Grille